



Association de Billard de Thorigné-Fouillard

Association régie par la loi du 1er juillet 1901,
déclarée à la préfecture de Rennes le 20/09/1989
N° dossier W353008386
N° agrément Sport 98 35 S 09

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1er septembre 2016

Le premier septembre deux mille seize à vingt heures, les membres de l'association dénommée Association de Billard de Thorigné-Fouillard (ABTF) dont le siège social est 19 rue nationale – 35235 Thorigné-Fouillard se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation du Bureau par messagerie électronique conformément aux dispositions des statuts.

Il a été dressé une feuille d'émargement qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Etaient présents : dix neuf adhérents (cf liste d'émargement)

Le bureau de l'assemblée est le bureau de l'association. L'assemblée procède à la désignation du président de séance, Monsieur Hervé RABAULT, et du secrétaire de séance, Monsieur Laurent Brugerolles.

Le président constate que les membres présents et représentés sont aux nombres de vingt cinq et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Le registre spécial contenant les statuts de l'association et la dernière modification de dirigeants (validés par la préfecture d'Ille et Vilaine)
- un exemplaire de la convocation de l'assemblée,
- les pouvoirs des membres représentés,
- la feuille de présence des membres affiliés à la FFB au 1er septembre 2016, certifiée exacte,
- l'inventaire de l'actif et du passif arrêté à la date de l'assemblée générale.

Le président déclare que tous les documents devant, d'après les dispositions légales, être communiqués aux membres de l'association avant la tenue de l'assemblée, l'ont été dans les délais imposés. L'assemblée lui en donne acte.

Le présidente rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Rapport moral du Président,
- Présentation du bilan financier définitif de la saison 2015-2016 et du budget prévisionnel pour la saison 2016-2017,
- Présentation des nouveaux tarifs 2016-2017 portant modification des articles §4. et §5 du règlement intérieur de l'association.
- Election du comité directeur,
- Questions diverses

Le Président présente le rapport d'activité (cf document en annexe), et les projets du club pour la saison 2016-2017.

Première résolution

Le bilan financier définitif de la saison 2015-2016 est adopté à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le budget prévisionnel pour la saison 2016-2017 portant modification des *articles et §5* du règlement intérieur de l'association est adopté à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, conformément à *l'article 8* des statuts de l'association vote la confiance et donne quitus de sa gestion au comité Directeur en place à l'unanimité.

Quatrième résolution

Six membres du Comité sont sortants en conformité avec les termes de *l'article 8* des statuts de l'association : Hervé Rabault, Marc Éluard, André Delabarre, Laurent Brugerolles, Frédéric Crapin et Marcel Josselin

Sont démissionnaires : Laurent Brugerolles et Frédéric Crapin
Se présentent aux suffrages pour pourvoir à ces 6 postes : Hervé Rabault, Marc Éluard, André Delabarre, Emmanuel Ohrant et Christian Tahier.

Sont élus : Hervé Rabault, Marc Éluard, André Delabarre, Emmanuel Ohrant et Christian Tahier.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au bureau pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra d'effectuer. Ce point a été adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures.

Thorigné-Fouillard, le 1er septembre 2016

Le Président de séance,
Hervé RABAULT

Le Secrétaire de séance,
Laurent BRUGEROLLES